



Toulon: une députée d'extrême-droite attaque la liberté de la presse et arrive à ses fins !

Laure Lavalette, députée Rassemblement national (RN) de la 2^e circonscription du Var, habituée des plateaux télévisés parisiens, a déménagé en début d'année de Toulon, ville qu'elle espère pourtant conquérir aux prochaines municipales. Elle s'est installée dans un village du département, mais elle refuse que ça se sache.

La cible : un journaliste de « Var Matin »

Ce 3 octobre, le quotidien varois (propriété de Xavier Niel) publie un article sur les différentes personnalités politiques qui veulent diriger une ville qu'elles n'habitent pas. Pour Toulon, elles sont donc deux : Laure Lavalette et Michel Bonnus, candidat de la droite. Evidemment, leurs adresses ne sont pas publiées mais le nom des communes, si. Et le journaliste questionne logiquement la cohérence de ces choix.

Les relais : le préfet et le procureur

Le Canard Enchaîné, dans son édition du 15 octobre, raconte que la députée RN est furieuse à la lecture de l'article de *Var-Matin* (1). Elle appelle alors le préfet pour lui demander d'intervenir et ce dernier fait pression sur le directeur des rédactions, qui retirera le nom de la commune de l'article en ligne, dans les deux heures après sa publication. Un caviardage en faveur de Laure Lavalette mais pas pour Michel Bonnus, l'un de ses futurs adversaires dans la course à la mairie de Toulon. Le comble : cela n'empêche même pas Laure Lavalette, qui avance des questions de sécurité, de porter plainte contre le journal et le journaliste. Le directeur et le journaliste sont convoqués prochainement au commissariat et le procureur a décidé d'ouvrir une enquête préliminaire. Pour rappel, la députée RN avait déjà qualifié *Var-Matin* de « torchon » et l'avait rebaptisé « Var-Mytho », après la publication d'un sondage en mai dernier.

Le SNJ-CGT dénonce cette grave atteinte au journalisme, à la liberté de la presse et à la liberté d'être informé dans une démocratie.

De son côté, la Codex 83 (Coordination départementale du Var contre l'extrême droite), dans laquelle est impliqué le SNJ-CGT, a publié un tract ([lire ici](#)) qui rappelle des dispositions légales et de jurisprudence qui rendent légitimes la publication de telles informations.

Laure Lavalette, comme beaucoup de membres du RN, ne s'interdit aucune manœuvre. Elle a ainsi su convaincre - mais peut-être n'a-t-elle pas eu trop d'efforts à faire ? - un directeur des rédactions d'un journal régional, un préfet et un procureur qu'elle et sa famille méritaient un traitement spécial.

A Fréjus (Var), Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais) ou dans d'autres villes dirigées par l'extrême-droite, les journalistes locaux sont ou ont déjà été harcelés, publiquement moqués, empêchés de travailler, voire pour certains menacés. La nouveauté plus qu'inquiétante dans le cas présent, c'est que la députée RN a trouvé des relais empressés à ses demandes, quand les autorités ne sanctionnent jamais, ou si peu, les appels à la haine quotidiens dans les médias d'extrême-droite et préfèrent interdire certaines mobilisations plutôt que garantir la liberté d'expression et de manifester.

L'extrême-droite déteste les journalistes qui font leur métier. Les deux prochaines années, qui constitueront une séquence de campagne électorale quasi continue, demanderont du courage et de la ténacité aux journalistes qui refusent ces diktats et estiment qu'en démocratie, lecteurs, auditeurs et téléspectateurs ont simplement le droit d'être correctement informés.

(1) L'affaire a également fait l'objet d'articles de Médiapart, *La Marseillaise*, *Var-Matin*, France 3 Provence...

Montreuil, le 17 octobre 2025.